

Energie

Pourquoi un dossier "Contrastes" sur l'énergie ?

Ce n'est pas pour répondre à un effet de « mode ». La question du développement durable et des énergies renouvelables ... remportent actuellement leur petit succès.

Ce n'est pas non plus suite à un élan « baba cool » de la part de l'équipe de Contrastes qui, après vous avoir servi en juillet 2001 « les habitats groupés », tenterait de vous convertir aux moulins à vent, au chauffage par le fumier ...

Ni pour vous culpabiliser à la veille de vos vacances. Alors qu' en une quinzaine de jours vous allez brûler des dizaines de litres de kérosène, ou d'essence ... dans l'espoir de retrouver le soleil.

C'est tout simplement parce que la question de la politique énergétique et du développement durable nous paraît un enjeu actuel à traiter d'urgence.

Un enjeu qui concerne notre mouvement autant qu'il questionne notre modèle de société.

Défini officiellement par l'ONU, le développement durable est « la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins en permettant aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins ».

Ces besoins dont il est fait question ici ne sont

pas uniquement liés à l'environnement et à l'écologie. Le développement durable concerne l'ensemble des dimensions de notre « consommation de l'existence », qu'il s'agisse d'environnement, d'équité sociale ou de rentabilité économique.

L'urgence... en chiffres

Voici quelques chiffres qui ont pour volonté de vous montrer en quoi il y a urgence de parler de développement durable, en quoi il est indispensable d'agir comme citoyen sur nos modes de consommation.



Produire mieux et consommer moins d'énergie : ce sont les objectifs à atteindre d'urgence si l'on veut que la planète et ses habitants puissent continuer à respirer dans les prochaines années. La maîtrise de l'énergie est un élément-clé du développement durable.

Notre folle excitation pour la croissance économique qui se fonde sur la surexploitation des écosystèmes et des hommes a des effets dévastateurs. Pour preuve, 30% des richesses naturelles de la planète ont disparu en 25 ans. En un jour, nos voitures, nos usines, nos maisons consomment la quantité d'énergie que la planète a mis 10 000 jours à créer. Chaque année, une surface de forêts équivalente à la moitié de l'Italie et une surface de terres arables égale à la totalité des champs de blé en Australie disparaissent de la surface du globe.

Les réserves de combustibles « fossiles » sont limitées. A terme, nous n'en aurons plus. Et le terme ... ne cesse de se raccourcir : 200 ans pour le charbon, 40 ans pour le pétrole, 60 ans pour le gaz et l'uranium.

La demande d'énergie augmente dans tous les pays ! Entre 2000 et 2020, on passera de 6 à 8 milliards d'humains ! De 9,3 milliards de tep (tonnes équivalent pétrole)⁽¹⁾, il en faudra 15,4 milliards en 2020.

L'effet de serre bouscule le climat de la planète. En effet, le réchauffement du climat dû à l'utilisation massive de carburant fossilisé depuis des millions d'années dans notre sous-sol (pétrole, gaz, charbon) provoque des rejets de CO₂ et forme une couche autour de la terre qui provoque un « effet de serre ». Ce réchauffement, s'il ne s'arrête

pas, risque d'entraîner la montée du niveau des océans de 30 à 90 centimètres, ce qui entraînerait l'inondation de plusieurs îles et de nombreux delta de fleuves où vivent plusieurs centaines de millions de gens. Or, le déplacement massif de populations a presque toujours entraîné des guerres civiles...

D'un point de vue du développement économique aussi, le calcul est préoccupant. L'Union européenne a une dépendance énergétique de 62% et la Wallonie ... de 98%.

Ces quelques chiffres montrent à eux seuls l'absolue nécessité de s'emparer de la question de notre mode de consommation de l'énergie. Nous comprenons que si rien ne change, les générations futures seront loin de pouvoir satisfaire à leurs propres besoins.

Des changements indispensables

Pour rétablir l'équilibre, pour entrer dans une logique de développement durable, il est indispensable que tous (et cela n'est pas simple) nous rentrions dans une double logique :

Tout d'abord, une logique d'économie d'énergie, ce qui suppose un changement en profondeur de nos habitudes de consommation. Ensuite, une production alternative de l'énergie (suppression du nucléaire et développement des énergies renouvelables). C'est ce que prévoit le



« Plan fédéral pour la maîtrise de l'énergie » adopté par le gouvernement en mars dernier (voir article page 10 à 12).

Au niveau des citoyens, il est vrai que la prise de conscience de l'importance de cette question fait son chemin. Mais avons-nous déjà commencé à modifier nos comportements ? Au-delà du changement individuel, des revendications sont à formuler, des pressions sont à exercer.

De son côté, la Région wallonne semble réellement prendre cette préoccupation au sérieux. Des pistes sont ouvertes, des aides sont offertes (voir article en pages 12 et 13).

Quant aux entreprises, elles sont un acteur incontournable de ce débat ... mais perçoivent-elles leur intérêt dans le « développement durable » ? La « compétitivité », la « mondialisation » ne leur permettent sans doute pas de prendre du temps et de l'argent pour ces préoccupations.

Au niveau international, malgré les engagements

pris lors des grandes conférences (voir encadré), les pays se confrontent dans une impasse.

Des accords internationaux sont obtenus mais à l'arrachée. Et leur réalisation pose problème.

Il est vrai que même si les constats tirés sont éloquentes, les lobbies financiers et industriels ne sont pas prêts à ouvrir les yeux et encore moins à lâcher les cordons de la bourse.

Ceci entraîne non seulement des limites énormes dans les prises de décisions des Etats mais aussi une marche arrière dans l'indépendance des pays en voie de développement face aux pays industrialisés (cf permis d'émission). Le défi du développement durable est donc loin d'être gagné.

Valérie Albertuccio

(1) Unité énergétique. Quantité d'énergie équivalente à la chaleur dégagée par la



Ch. Degryse

De Rio à la Haye

Différents grands rendez-vous internationaux ont été consacrés à cette problématique.

1992 : La conférence de RIO sur l'environnement et le développement. Premier grand pas vers la prise de conscience des impacts de nos modes de vie (et de commerce) sur l'état de la planète. Cent cinquante pays s'y sont retrouvés pour, au delà du constat dramatique, rédiger un texte fondateur et fédérateur qui souligne la nécessité de définir des priorités, des indicateurs et des règles internationales permettant d'inverser les détériorations en cours, de mesurer les progrès réalisés et de veiller à une meilleure intégration par tous des impératifs du développement durable. Ce programme commun pour le 21^e siècle est appelé : L'AGENDA 21.

1997 : La conférence de KYOTO sur le réchauffement de la planète. Dans la foulée du sommet de RIO, la conférence de Kyoto avait pour but d'établir un protocole d'accord entre les 160 pays présents et de franchir ainsi un pas de plus vers le développement durable. Les négociations difficiles ont cependant abouti à un accord. Les participants se sont entendus pour réduire entre 2008 et 2012 les émissions de six gaz à effet de serre de 5,2% par rapport aux niveaux de 1990.

La Belgique de son côté s'est engagée à réduire ces mêmes gaz de 7,5% pour 2010. L'intérêt du protocole de Kyoto est d'offrir un cadre légal qui prévoit des sanctions pour les Etats qui ne respecteraient pas les dispositions de l'accord.

La faiblesse de ce même protocole est d'avoir admis le principe de « crédit d'émission » c'est à dire que les pays « riches » (ex : USA) pourront acheter un droit de polluer aux pays en voie de développement.

2000 : la conférence de La Haye.

Elle avait pour but de fixer les règles d'application du protocole de Kyoto. Ce fut un échec, les pays ne parvenant pas à se mettre d'accord entre autres sur les permis

SOURCES :

Th. Laureys, membre du cabinet de José Darras (ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Energie). Utopies, "le développement

durable, thème de citoyenneté", France, 2000. Radio-Canada : "Le protocole de Kyoto, dernière chance !". Rapport "Planète Vivante" du WWF "The Ecology of Commerce" de P. Hawken.

Sortir du nucléaire

Comme de nombreux pays, la Belgique a décidé progressivement la production d'énergie nucléaire. Utopique et insensé ?

C'est au cours des années 1950 que voit se développer l'énergie atomique civile et l'installation des premières centrales nucléaires (USA, Grande-Bretagne, URSS). Malgré les craintes qu'elle inspire, l'énergie nucléaire civile, renforcée par la flambée du prix du pétrole, connaît son âge d'or dans les années 1980. Au début des années 90, 430 centrales fonctionnent dans une trentaine de pays. Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique, la France, la Lituanie et la Belgique sont les trois pays les plus dépendants du nucléaire.

La Belgique compte sept centrales : quatre à Doel et trois à Tihange, installées entre 1975 et 1985. Ces centrales fournissent près de 58% de l'électricité consommée dans notre pays. L'énergie nucléaire s'impose par sa forte capacité de produc-

tion (un gramme d'uranium = 2,5 tonnes de charbon) et sa « propreté ». Mais l'accident gravissime de Tchernobyl (26 avril 1986) marque le début du désenchantement.

Déchets encombrants

Aujourd'hui, divers pays ont déjà marqué un temps d'arrêt dans le développement de leur programme nucléaire civil. Mais, le problème du démantèlement des centrales subsiste ainsi que celui du stockage des déchets (environ 3% du combustible utilisé, hautement radioactif, ne peut être recyclé et doit être stocké de manière sûre pour plusieurs centaines d'années). Le plutonium met 26.000 ans à perdre la moitié de sa radioactivité. Depuis 1975, la Belgique a confié le traitement de ses déchets nucléaires à La Hague, pour inter-

rompre leur acheminement en 1993. Depuis lors, elle a rapatrié ses déchets pour les enfouir dans le sous-sol. Actuellement, les déchets sont entreposés en profondeur dans la région de Mol.

L'option de la politique énergétique belge est de sortir du nucléaire, tout en assurant la sécurité d'approvisionnement et en respectant les accords de Kyoto. Dès 2015, trois centrales devraient fermer. La dernière fermerait en 2025, ce qui laisse 23 ans au marché pour s'adapter.

Un plan belge pour la maîtrise de l'énergie

Depuis le Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, les Etats ont peu à peu pris conscience de la nécessité d'agir pour freiner la production de CO2, gaz à effet de serre

responsable du réchauffement du climat. Les engagements qu'ils ont pris sont réunis dans le « protocole de Kyoto ». En ce qui concerne la Belgique, cet accord prévoit d'atteindre d'ici 2012 une réduction de production de CO2 de 7,5% par rapport au niveau de 1990. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a adopté le 14 mars dernier un « Plan pour la maîtrise de l'énergie ». Il s'agit d'un ensemble de mesures d'économies d'énergie dans chaque secteur de consommation et pour développer les énergies renouvelables. En synthèse, il s'agit de "consommer mieux/moins et produire mieux".

Quatre solutions combinées sont envisagées :

- des mesures d'économie d'énergie dans les entreprises, comme
- le développement de la cogénération,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'amélioration de la performance des centrales électriques.

Economies d'énergie

Les mesures d'économie d'énergie peuvent être effectuées de multiples manières.

- le recyclage des matériaux, l'utilisation de moteurs plus performants dans l'industrie,...
- l'utilisation de matériaux plus économes en énergie. Une maison en bois nécessite pour sa



Stop ou encore ?

Le nucléaire a toujours eu ses défenseurs et ses détracteurs. Alors que la Belgique a décidé d'abandonner le nucléaire, les arguments des uns et des autres sont parfois contradictoires...

Pour la fermeture des centrales nucléaires :

- D'après un rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, les ressources d'uranium récupérables s'élèvent à 4 millions de tonnes. En 1998, les besoins annuels mondiaux des centrales nucléaires étaient estimés à environ 60.000 tonnes d'équivalent d'uranium naturel. A ce rythme, l'uranium sera épuisé avant la fin de ce siècle.
- Aujourd'hui, la puissance nucléaire représente 3% de l'énergie dégagée dans le monde. Pour réduire de 50% l'émission de gaz carbonique il faudrait plusieurs milliers de nouveaux réacteurs. Ceux-ci épuiseraient les réserves mondiales en moins de cinq ans et produiraient chaque année 150.000 tonnes de déchets radioactifs.
- L'accumulation des déchets est un problème majeur du nucléaire. Une solution possible se profile : l'irradiation par des flux de protons, à un coût inconnu, mais certainement très élevé. Le démantèlement des réacteurs après leur arrêt définitif est à la fois long et coûteux.
- Environ le quart de la dépense énergétique concerne le transport routier pour lequel la combustion du pétrole est indispensable.
- Selon les estimations les plus optimistes, l'énergie nucléaire ne devrait pas fournir plus de 10% de l'énergie consommée en 2025. Sa contribution à réduire l'effet de serre restera négligeable.
- D'après des organismes de recherche, en tenant compte des frais réels, le nucléaire serait plus coûteux que tous les autres modes de production d'électricité. De plus, les compagnies d'assurance

La situation dans quelques pays

L'Espagne décrète un moratoire sur le nucléaire en 1984, renouvelé en 1992. L'Autriche abandonne le nucléaire en 1987, l'Italie en 1988, l'Allemagne en 1989. Les USA n'ont pas construit de réacteur depuis 1979. En 1997, le Canada décide la fermeture de sept centrales nucléaires. Aux Pays-Bas, le dernier réacteur devrait être arrêté d'ici 2003.

construction six à huit fois moins d'énergie qu'une maison en béton et acier. De plus, le bois a une meilleure capacité isolante que la brique ou le béton.

- économiser l'énergie grise, c'est-à-dire l'énergie nécessaire tout au long de la vie d'un bien ou d'un service, de sa fabrication à son élimination. Par exemple, une machine à laver remplacée tous les cinq ans entraînera une consom-

mation de quatre fois plus d'énergie grise qu'une machine qui aura été utilisée pendant 20 ans. Il faut privilégier les biens les plus durables possibles.

- repenser complètement le domaine des transports, secteur capital car énergivore, producteur de CO2 et en progression constante. Il faudrait (faut-il encore le dire ?) favoriser les transports en commun, privilégier les marchandises issues



refusent d'assurer les réacteurs. Partout où existe un marché compétitif de l'énergie, aucun pays n'investit dans le nucléaire.

- "Il est criminel de développer une technologie qu'on ne maîtrise pas, surtout quand elle engage les générations à venir" Théodore Monod.

Contre la fermeture des centrales nucléaires :

- Les sept centrales atomiques de Belgique fournissent près de 58% de l'électricité consommée dans notre pays. Le gaz en fournit 22% et le charbon 14%. La Belgique est donc un des pays où la production de gaz à effet de serre par KWh est la plus limitée.
- Renoncer au nucléaire, c'est compromettre la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Belgique et favoriser sa dépendance vis-à-vis du gaz dont le prix augmentera à long terme et pour lequel on ne compte pas plus de cinq grands pays producteurs.
- Selon la Commission AMPERE (Commission pour l'analyse des modes de production de l'électricité et le redéploiement des énergies, chargée de formuler des recommandations et des propositions sur les choix futurs en matière de production d'électricité), le nucléaire est la source de production d'électricité la moins chère. Il existe des pistes très sérieuses de recherche afin de diminuer la quantité et la nocivité des déchets.
- Il est faux de croire que l'on va pouvoir réduire la demande en électricité. Depuis les années 1960, la consommation de l'électricité ne cesse de croître. Les prévisions les plus réalistes prévoient une croissance de 2% par an pour la Belgique.
- Le recours aux énergies renouvelables comme l'énergie éolienne, la cogénération et la biomasse permettrait dans le meilleur des cas de couvrir 10 à 12% de la demande en 2020. Pour atteindre cet objectif il faudra vaincre l'opposition des populations locales.
- Le réchauffement climatique n'est ni contrôlé, ni contrôlable à brève échéance. Le plus urgent aujourd'hui est de réduire les

de circuits courts (un label de transport sur les marchandises), ...

Cogénération

La cogénération permet de produire de l'électricité tout en récupérant la chaleur dégagée par une turbine fonctionnant au bois, au gaz ou au biogaz, ... La cogénération est idéale pour les grosses industries, les hôpitaux, les réseaux de chaleur urbains. En Alle-

magne, 30% de l'électricité est déjà produite par cogénération.

D'après le plan énergétique de la Belgique, la cogénération devrait fournir 20% de l'électricité consommée en 2010 et le double en 2020.

Energies renouvelables

Les énergies renouvelables sont de plusieurs ordres : le solaire thermique, l'hydraulique,

l'éolien, le bois-énergie, la biométhanisation, la géothermie. En 2015, 8% de l'électricité devra être produite à partir du renouvelable.

Des centrales électriques plus performantes

Enfin, l'amélioration des performances des centrales électriques devrait permettre une augmentation de la production énergétique. Electrabel annonce que, sans augmenter son parc nucléaire, il a produit 20% d'électricité en plus entre 1990 et 1999, en émettant 8% de CO2 en moins et ce, uniquement en modernisant son parc. Il faut savoir que lorsqu'on remplace une centrale au charbon par une turbine gaz-vapeur à haut rendement, on émet moins de la moitié de CO2 pour la même production électrique.

Alors, pour ou contre ?

Un des enjeux du développement durable n'est-il pas que chaque individu puisse participer à la vie commune, faire des choix en connaissance de cause et établir des priorités ? Une solution serait d'envisager la mise en place de plans locaux décentralisés coordonnés par des organismes de service public. Ces plans devraient viser à allier énergies renouvelables diversifiées et économies d'énergie ou efficacité énergétique. Ils devraient susciter et encourager les initiatives individuelles et collectives.

Relevons ici quelques

expériences intéressantes menées dans ce sens :

La ville de Bruxelles a équipé le boulevard Lemonnier d'un système « ALDIM » (créé par une PME du sud de la France) qui permet une économie d'énergie de 40%. Ce système permet, sans changer les lampes utilisées, d'installer des dispositifs électroniques de régulation de tension de lampes et d'installer des systèmes de gestion. La Corse a décidé de mettre en œuvre un plan local de maîtrise durable de l'énergie qui vise à :

- développer l'énergie solaire, l'énergie hydraulique et l'énergie éolienne
 - placer 100.000 ampoules économes, à promouvoir un éclairage public performant
 - promouvoir la production d'électricité à partir d'ordures ménagères, de biomasse et de cogénération.
- « Pour relever le défi d'intelligence et de solidarité, la première urgence est de renforcer la capacité locale des hommes à prendre des décisions politiques... compatibles avec un projet de développement durable » B. Dessus, Atlas des Energies pour un monde vivable, Editions Syros, 1994.

Références :

<http://mineco.fgov.be/energy/ampere>
<http://www.ecolo.be/>
<http://www.sortirdunucleaire.org/>
<http://www.greenpeace.org>
 * Synthèse du « plan pour la maîtrise durable de l'énergie », disponible auprès de la Division de l'énergie, 081/33.55.06.
 * Infos sur les énergies renouvelables : Numéro vert de la Région wallonne : 08001/1901 EReL (Energies renouvelables en

Les défis de la Région wallonne

L'énergie et le développement durable sont des préoccupations mondiales. Mais chaque niveau de pouvoir doit y apporter sa contribution. La Région wallonne ne reste pas les bras croisés.

Plusieurs initiatives internationales ont vu le jour, telles les conférences de Rio, de Kyoto ou de la Haye.

L'Union européenne a adopté un livre blanc qui intègre les engagements de ces conférences. Mais qu'en est-il des prises de décisions belges et plus précisément de celles envisagées ou arrêtées par le gouvernement wallon ?

Les compétences régionales

L'autorité fédérale s'exerce sur l'équipement électrique, le nucléaire, le stockage, le transport, la production et les tarifs de l'énergie.

La Région wallonne est compétente pour ce qui concerne :

- la distribution et le transport d'électricité jusqu'à 70.000 volts
- la distribution publique de gaz (et de chaleur)
- les sources nouvelles d'énergie
- la récupération et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les objectifs de la Région wallonne pour 2010 :

1. réduire nos consommations d'énergie.
2. transfert vers des combustibles moins polluants
3. développer la cogénération et les énergies renouvelables.

Ces objectifs ont engendré des programmes d'actions. Certains sont à l'état de projets, d'autres sont bel et bien des actions concrètes, effectives. Ce sont ces dernières qui retiendront tout spécialement notre attention.

Dans le secteur industriel, des économies sont réalisées de l'ordre de 10 à 20% grâce à l'application d'un système d'"audit EPS". Cette méthode originale exige l'implication des représentants de l'entreprise et vise à organiser au mieux les économies envisagées.

La Région couvre 75% des frais d'audit et 50% des frais de mise en œuvre d'une comptabilité énergétique. Les lois prévoient une prime de 15% des investissements mis en œuvre au bénéfice des produits et procédés valorisant les énergies renouvelables, sans compter la déduction fiscale.

Dans le secteur tertiaire, un nouveau métier vient de naître qui mérite tous les encouragements, c'est celui de "responsable énergie" (RE). Une centaine d'institutions ont déjà bénéficié de la supervision d'un RE dans la réalisation de projets précis. Plus de 1500 personnes sont formées à cet effet.

Un concours est organisé pour mettre en valeur les institutions les plus performantes.

Actuellement, la politique gouvernementale se concentre massivement sur des initiatives qui touchent les entreprises et les sociétés.

Mais certaines mesures concernent directement les ménages. Des primes sont attribuées pour dynamiser l'utilisation intelligente de l'énergie (prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire). Des déductions fiscales ont été

décidées par le gouvernement fédéral pour différents investissements économiseurs d'énergie. Les ouvriers de la construction reçoivent désormais une formation et une collection d'outils didactiques pour bien réaliser l'isolation thermique.

De nombreuses campagnes d'information sont menées pour encourager une bonne application de la politique énergétique.

Des moyens pour l'énergie verte

L'énergie verte est celle produite par des sources naturelles non fossiles. Pour l'électricité : hydro, éolienne, déchets forestiers et agricoles, géothermique, pompes à chaleur, solaire.

Les incitants à l'investissement sont des aides pour la réalisation d'audits préalables, des aides à l'investissement pour les entreprises et les PME, des déductions fiscales pour les particuliers et pour les entreprises et l'attribution de "certificats verts". Ces certificats sont octroyés aux producteurs d'électricité verte. La Région impose un quota de certificats aux fournisseurs, ce qui donne aux certificats verts une valeur marchande.

La possibilité de choisir son fournisseur sera immédiate, exclusivement pour des fournisseurs d'électricité verte.

En matière d'énergie solaire, une action "soltherm" est lancée et a pour but l'installation de 20 hectares de panneaux solaires dans la Région, d'ici 10 ans. Elle consiste en primes à l'installation, campagnes d'informations et formation des architectes.

Des parcs à éoliennes seront également développés (350GWH

Energies renouvelables

Écologiques et économiques, les énergies renouvelables ont le vent en poupe ! Même si elles ne peuvent couvrir qu'une petite partie des besoins énergétiques, elles offrent de multiples avantages.

Le vent, l'eau et le rayonnement lumineux sont à la base des énergies renouvelables, appelées ainsi car leur production est considérée comme perpétuelle. Toutes ont le soleil comme "moteur" : c'est lui qui crée les différences de température qui provoquent les vents (énergie éolienne), mais c'est aussi lui qui assure en partie la croissance des végétaux (biomasse) ou qui évapore l'eau, qui formera les nuages, qui eux-mêmes alimenteront les cours d'eau (énergies hydroélectriques).

Contrairement aux sources d'énergies renouvelables, les combustibles fossiles et nucléaires ne sont pas inépuisables. Au rythme actuel des consommations, les réserves de pétrole seront épuisées d'ici une cinquantaine d'années. De son côté, le nucléaire n'est qu'une solution très partielle : outre les différents inconvénients posés par cette énergie (gestion des déchets...), les réserves d'uranium 235 seront épuisées d'ici moins d'un siècle. Par contre, le soleil ne "mourra" que dans cinq milliards d'années, soit dans un temps infini à l'échelle humaine.

Par ailleurs, la facilité avec laquelle l'énergie est disponible actuellement ne doit pas nous faire oublier ses effets sur l'environnement, la santé, l'économie, l'emploi et les coûts que cela implique.

Utiliser les énergies renouvelables, c'est participer à la réduction des émissions de CO₂. Pour rappel, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de 7,5% d'ici 2010. Cela réduit de manière générale les impacts

environnementaux (pas de fumées de combustion...), mais cela réduit également notre dépendance énergétique et favorise le développement économique local par la création d'emplois et de savoir-faire.

En l'état actuel des choses, les énergies renouvelables ne pourraient couvrir – et c'est un maximum théorique – que la moitié de nos besoins énergétiques. Il est donc nécessaire d'utiliser les différentes sources d'énergies disponibles, tant renouvelables que non-renouvelables, mais aussi de les utiliser de manière rationnelle.

En cela, nous, consommateurs, avons un rôle à jouer. Nous utilisons près d'un tiers de l'énergie consommée en Belgique (chauffage et transport des ménages) : tout gain réalisé sur ces consommations est donc important !

Source : la lettre de l'éco-consommation n° 27, mai-juin 2001.

Petit panel du renouvelable

Les énergies renouvelables peuvent être classées en 7 grandes catégories :

- le solaire passif (architecture bioclimatique)
- le solaire thermique (chauffe-eau, chauffage...)
- le solaire photovoltaïque (électricité solaire)
- l'énergie hydroélectrique (roues à aubes, turbines)
- l'éolien (électricité, pompage)
- la biomasse (chauffage au bois, biométhanisation, biocarburants...)
- la géothermie (puits, pompe à chaleur).

Les énergies renouvelables qui sont utilisables par le particulier sont : l'architecture bioclimatique, les chauffe-eau solaires, les pompes à chaleur ou la biomasse (chauffage au bois).

d'ici 2010) et la Région wallonne participera pour 30% à l'exploitation du parc éolien de la Mer du Nord.

Un autre concept à développer, c'est celui de la cogénération. Il s'agit de la production simultanée de chaleur et d'électricité permettant une économie significative par rapport à la production séparée de ces mêmes énergies par des moyens modernes. C'est surtout dans l'industrie lourde qu'elle est appliquée (récupération des émissions des hauts fourneaux, exploitation des gaz, ...). Actuellement, elle représente 3,5% de la production. Il est prévu 20% pour l'an 2010. La cogénération bénéficie des mêmes avantages (investissement, certificats verts, accompagnements financiers et autres, déductions fiscales) que l'énergie verte dont elle fait partie.

A suivre...

Le Plan pour la maîtrise durable de l'énergie est un instrument de pilotage qui a le mérite d'exister et surtout qui bénéficie d'un suivi régulier.

Les projets et objectifs sont réels, énoncés, bien ciblés. Mais ils sont bien timides encore par rapport à l'ampleur, à l'urgence, à l'importance de la tâche aux points de vue social, économique et environnemental.

François Albertuccio